

COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2022

SEANCE DE 11H00

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Budget primitif 2022 – *délibération*
- Renouvellement du marché d'animation du Réseau Loire Alerte - *délibération*
- Mise à disposition de personnel au Réseau Loire Alerte – Conventions - *délibération*
- Délégations du Comité Syndical au Président - *délibération*
- Animation du Réseau Loire Alerte, compte-rendu annuel du prestataire
- Questions diverses

COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2022

BUDGET PRIMITIF 2022

M. Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Lors du débat d'orientations budgétaires 2022, les éléments constitutifs des dépenses et recettes du budget 2022 ont été présentés et discutés.

Le résultat de l'exercice 2022 s'établit à – 53 241,94 €.

Le résultat cumulé des exercices antérieurs est reporté dans le présent budget et s'élève désormais à + 239 432,87 €.

La montée en puissance de l'animation du Réseau Loire Alerte aux regard des ambitions des élus du syndicat, et notamment la volonté de s'appuyer plus fortement sur les ressources humaines des syndicats membres, conduit à proposer une convention de mise à disposition auprès d'Angers Loire Métropole et de Nantes Métropole pour la prise en charge d'une part de la masse salariale des agents oeuvrant pour les travaux du syndicat.

Ce budget primitif prend également acte des conditions et modalités d'exécution du nouveau marché d'animation du Réseau Loire Alerte qui sera signé au printemps 2022.

Compte tenu de ces éléments, le budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses (voir détail en annexe de la délibération) :

DEPENSES :

TOTAL	166 000.00 €
--------------	---------------------

RECETTES :

TOTAL	294 432,87 €
--------------	---------------------

Excédent budgétaire	128 432,87 €
---------------------	--------------

TOTAL hors excédent budgétaire	166 000.00 €
---------------------------------------	---------------------

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'adopter la participation 2022 pour chaque adhérent fixée à 0.50€ par tranche de 1 000 m³.
2. de voter le budget primitif 2022 qui s'équilibre, hors excédent budgétaire, à 166 000€.

COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2022

BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES

Article	Libellé	PROJET DE BUDGET
611	Exploitation de la Cellule Alerte	150 000,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 300,00 €
6238	Impressions et divers	100,00 €
6251	Frais de déplacements	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	100,00 €
6217	Personnel affecté par le GPF de rattachement.	12 000,00
Total		166 000,00 €

RECETTES

Article	Libellé	PROJET DE BUDGET
74741	Participations	55 000,00 €
74781	Subventions agence de l'Eau	0,00 €
74782	Subventions autres organismes	0,00 €
002	Résultat reporté	239 432,87 €
Total		294 432,87 €
Exédent budgétaire		128 432,87 €

TOTAL HORS EXEDENT

166 000,00 €

COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2022

MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DU RESEAU D'ALERTE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ POUR LES ANNEES 2022 à 2028 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.

M. Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

En 2019, lors du précédent renouvellement, la mise en œuvre et l'animation du Réseau Loire Alerte a été confiée au groupement SUEZ / DHI.

A ce jour, l'animation du Réseau est mise en œuvre depuis 16 années et a montré tout son intérêt. Le marché arrivant à échéance à la fin avril 2022, il convient de procéder à son renouvellement.

Pour ce faire, et après délibération en date du 15 décembre 2021, une nouvelle consultation portant sur les années 2022 à 2028 (reconductions comprises) a été lancée en janvier 2022. La consultation a été lancée sous la procédure d'appel d'offre conformément aux articles L.2124-1 et suivants et R2161-2 à R2161-2 à 11 du code la commande publique.

Après analyse des offres des deux entreprises ayant remis une offre, le rapport d'analyse des offres présenté en Commission d'Appel d'Offres du 29 mars 2022 a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise , pour un montant estimatif de

Je vous propose,-

DELIBERE

1. D'autoriser le Président à signer le marché pour la mise en œuvre et l'animation du réseau d'alerte pollution de la Loire avec l'entreprise citée ci-dessus ainsi que tout acte se rapportant à la notification et à l'exécution du marché.
2. D'imputer la dépense correspondance à l'article 611, pour l'exercice 2022 et suivants.

COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2022

DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

La Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au Président.

L'article L.5211-10 dispose en effet, en son 3^{ème} alinéa, « Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- 2° De l'approbation du compte administratif ;*
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;*
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Afin de faciliter le fonctionnement courant du Réseau Loire Alerte, il est ainsi proposé de déléguer le domaine suivant :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures ou de services courants, d'un montant inférieur au seuil des marchés à procédure adaptée relatifs aux fournitures et services et des marchés de prestation intellectuelle inférieurs à 40 000 € HT, ainsi que tout acte et décision concernant leur exécution y compris les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Je vous propose,

DELIBERE

1. Donne délégation au Président dans le domaine décrit ci-dessus.

COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2022

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL D'ANGERS LOIRE METROPOLE ET DE NANTES METROPOLE VERS LE RESEAU LOIRE ALERTE - CONVENTIONS

M. Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

La montée en puissance de l'animation du Réseau Loire Alerte au regard des ambitions des élus du syndicat, et notamment la volonté de s'appuyer plus fortement sur les ressources humaines des syndicats membres, conduit à proposer une convention de mise à disposition auprès d'Angers Loire Métropole et de Nantes Métropole pour la prise en charge d'une part de la masse salariale des agents œuvrant pour les travaux du syndicat.

Dans ce cadre, il est proposé d'accepter la mise à disposition de plein droit et sans limitation de durée, d'une part d'Angers Loire Métropole et d'autre part de Nantes Métropole, auprès du Réseau Loire Alerte des personnels qui exercent en partie leurs fonctions sur les missions portées par le Syndicat :

- 1 ingénieure chargée de mission d'Angers Loire Métropole à hauteur à 20%
- 1 ingénieure mission appui animation coordination de Nantes Métropole à hauteur de 10%

Ces agents restent inscrits aux tableaux des emplois d'Angers Loire Métropole et de Nantes Métropole.

Les conventions à passer avec Angers Loire Métropole et Nantes Métropole fixent les conditions techniques et financières et notamment les conditions de remboursement des salaires et charges des bénéficiaires de la mise à disposition (une fois par an sur la base de la proportion de leur temps de travail consacré au Syndicat et identifié dans la présente délibération).

Je vous propose,

DELIBERE

1. D'approuver la mise à disposition au sein du Syndicat d'un agent d'Angers Loire Métropole (sur la base de 20% d'un temps complet) et d'un agent de Nantes Métropole (sur la base de 10% d'un temps complet) pour accomplir les travaux nécessaires au pilotage du marché d'animation du Réseau Loire Alerte et aux missions qui lui sont dévolus, à compter de l'exercice 2022.
2. D'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition.
3. D'imputer les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2022 et suivants.



COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Année 2021

RESEAU LOIRE ALERTE :

Mise en œuvre et animation d'un réseau
d'alerte dans le bassin de la Loire
Angevaine et Atlantique

Table des matières

1. Présentation du contrat	2
2. Actions menées	3
2.1. Evolution du modèle et du calculateur	3
2.2. Animations des réseaux de correspondants	3
2.3. Mise à disposition des données	3
2.4. Actions de communication.....	7
2.5. Présentation de la synthèse des données de la qualité des eaux de Loire	7
2.6. Exercice d’alerte le 3 Juin 2021 à Montsoreau	7
2.7. Organisation d’un second exercice d’alerte.....	8
2.8. Evènements 2021 – 2022 :	9
3. Perspectives 2022.....	13
3.1. Réalisation des exercices de gestion de crise.....	13
3.2. Site internet.....	13
4. Compte rendu financier	14
Annexes	14

1. Présentation du contrat

Objet de la prestation : Mise en œuvre et animation d'un réseau d'alerte dans le bassin de la Loire Angevine et Atlantique.

Date démarrage : 29 avril 2019

Durée : 1 an renouvelable 2 fois – Fin prévue Avril 2022

Maitre d'ouvrage : Syndicat Mixte Réseau Loire Alerte

Prestataires co-traitants:

- SUEZ (mandataire)
- DHI

Contact SUEZ :

Matthieu CAILLEAU,
Adjoint au Directeur d'Agence Pays de la Loire
matthieu.cailleau@suez.com
Port : 06 74 22 09 34

Contacts Cellule d'Animation : Lucile DUCAM

Chargée de projets - Angers Loire Métropole
Lucile.DUCAM@angersloiremetropole.fr
Tel : 02 41 05 58 89 / Port : 06 46 81 11 84

Laurence DAUSQUE
Mission Appui Animation Coordination - Nantes Métropole
laurence.dausque@nantesmetropole.fr
Port : 07 61 94 97 71

2. Actions menées

2.1. Evolution du modèle et du calculateur

- Lancement de la réflexion pour l'évolution du modèle hydraulique vers une version 2D ou 3D
- Le 28 octobre 2021, présentation par DHI des évolutions potentielles de l'outil vers un calculateur 2D ou 3D avec accès via portail INTERNET.

Pour plus d'explication, se référer à l'annexe 1 – « présentation DHI » du présent rapport

2.2. Animations des réseaux de correspondants

Organisation et participation aux COTECH suivants :

- 13 Janvier 2021
- 9 mars 2021
- 6 Mai 2021
- 22 Juin 2021
- 14 Septembre 2021
- 16 Novembre 2021
- 4 Mars 2022

Présentation du Réseau Loire Alerte au SDIS 44 le 14 janvier 2022

Participation aux Réunions syndicales :

- 11 Février 2021
- 7 Octobre 2021

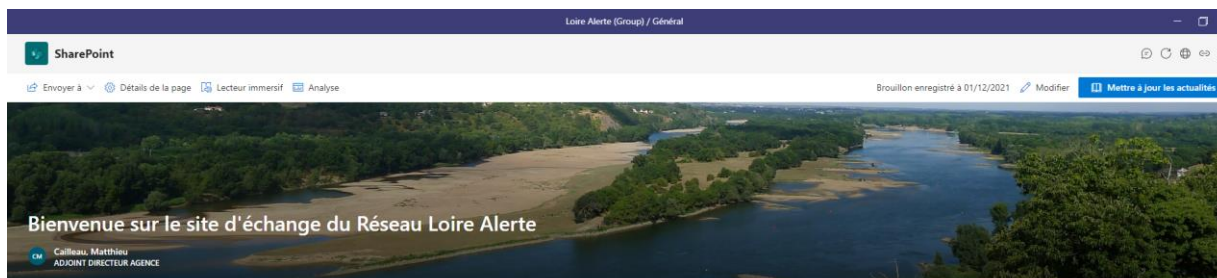
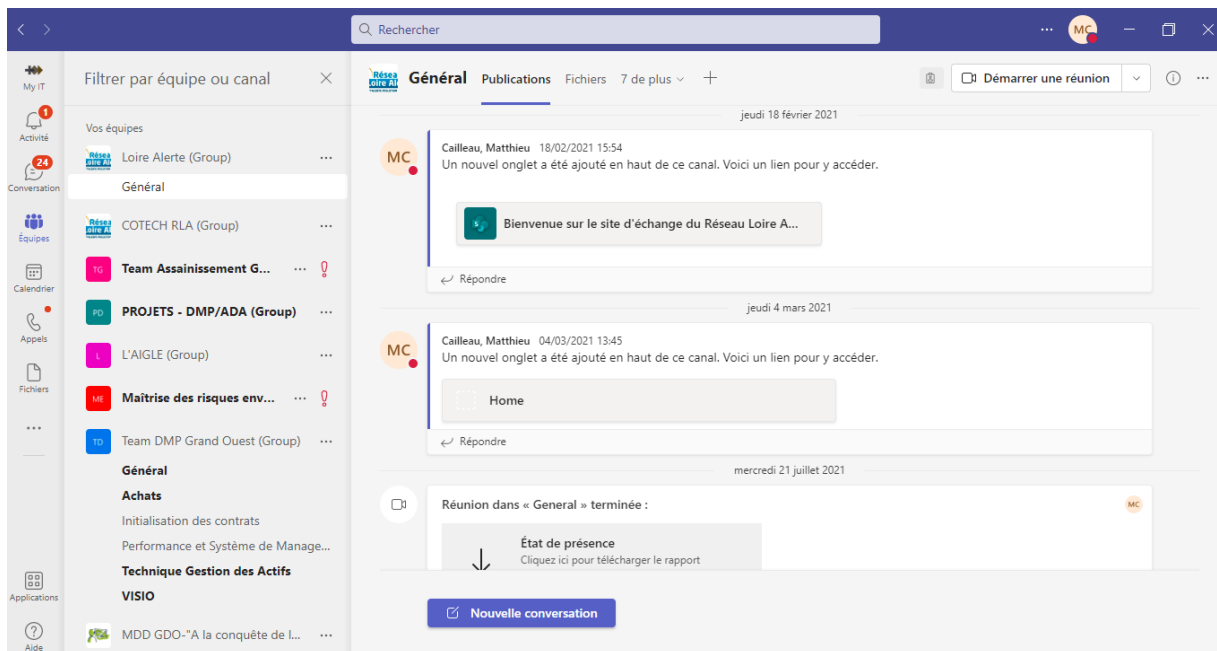
Echanges réguliers (bi-mensuels) entre SUEZ et Cellule d'animation

2.3. Mise à disposition des données

L'outil sharepoint de partage des données a été déployé en 2020. Il a été complété en 2021 par l'outil bureautique de collaboration TEAMS, qui permet la publication des données partagées sur le sharepoint selon différents les canaux :

- Publications
- Fichiers
- Bienvenue sur le site d'échange Loire Alerte
- La Loire (WIKIPEDIA)
- Contacts
- Annuaire des acteurs de la Loire
- N° d'Urgence
- CR COTECH Réseau Loire Alerte
- Vigicrues

Quelques vues de l'outil :



Nouveautés :

- le site Vigicrues offre désormais la possibilité de **recevoir par mail des informations personnalisées** : Les bulletins produits, des avertissements sur les niveaux de vigilance à l'échelle d'un territoire, d'un département ou d'un tronçon de cours d'eau, des avertissements sur les hauteurs d'eau/débits aux stations hydrométriques. Pour cela, il suffit de créer son compte en cliquant sur "mon compte" en haut de page et de paramétrer les abonnements et avertissements souhaités.
- Depuis le 25 janvier 2022, la Banque Hydro a passé le relié à son successeur **Hydroportail** qui est le site de référence d'accès aux données hydrométriques et hydrologiques en France, développé par les services de l'Etat, afin de rendre accessible l'ensemble des données historiques et temps-réel relatives à la hauteur et au débit des cours d'eau.

Accueil > Loire-Bretagne > Territoire Maine-Loire aval

Territoire Maine-Loire aval

Accéder au bulletin d'information local
publié le 28.02.2022 à 15h50 HJ

Production de l'information au moins deux fois par jour, à 10h et 16h.

Carte statique Carte dynamique



Situation par tronçon de vigilance crues :

Voir sur la carte

Nom	Vigilance
BSS	

Loire Alerte (Group) / Général

Site web

Carte sans titre

34 vues
Dernière modification effectuée il y a quelques secondes

Ajouter un calque Partager

Aperçu

Acteurs de la Loire (3) xlsx

Style appliqué par Type

8 lignes n'ont pas pu être affichées sur la carte. Veuillez corriger les erreurs indiquées en rouge dans le tableau de données. Cliquez sur le tableau de données pour plus de détails.

Association (17)

Autre/Aucune valeur (3)

Carte de base

AUX PÊCHEURS D'ANGERS LOIR

Site internet <https://www.auxpecheursdangersloir.com/>

Type Association

Type 2 Pêche

Contact RAULD Bernard

Adresse ANGERS

CODE POSTAL 49100 Vallet

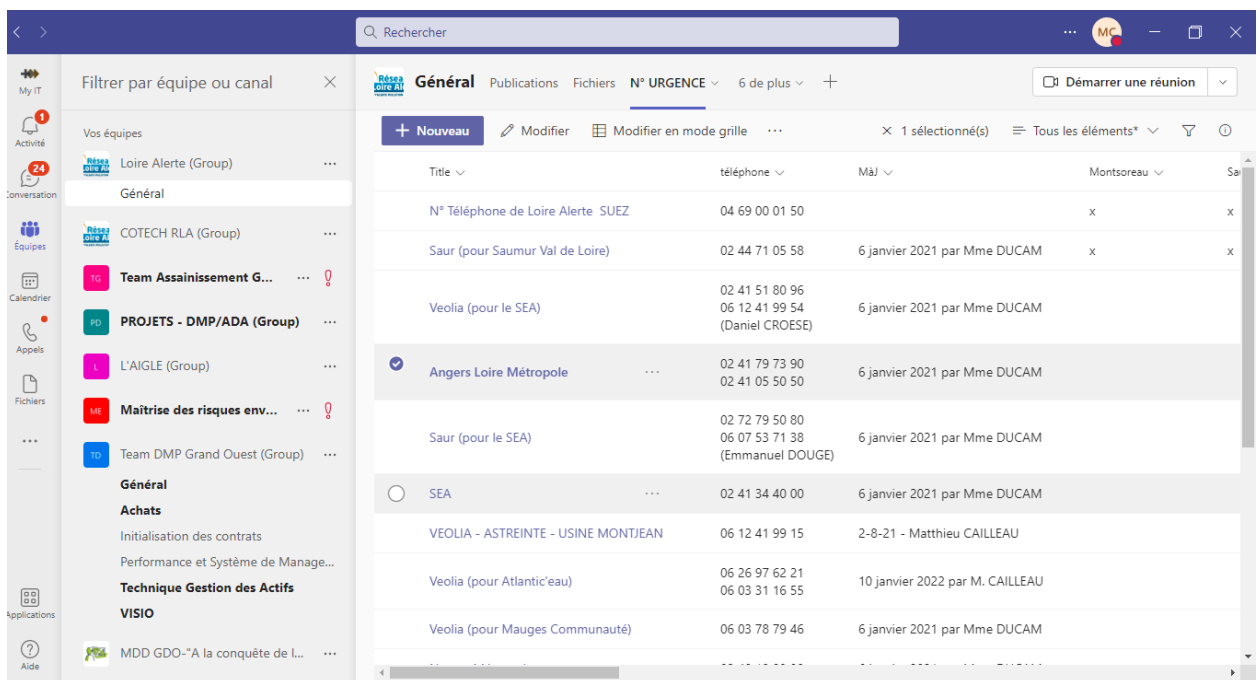
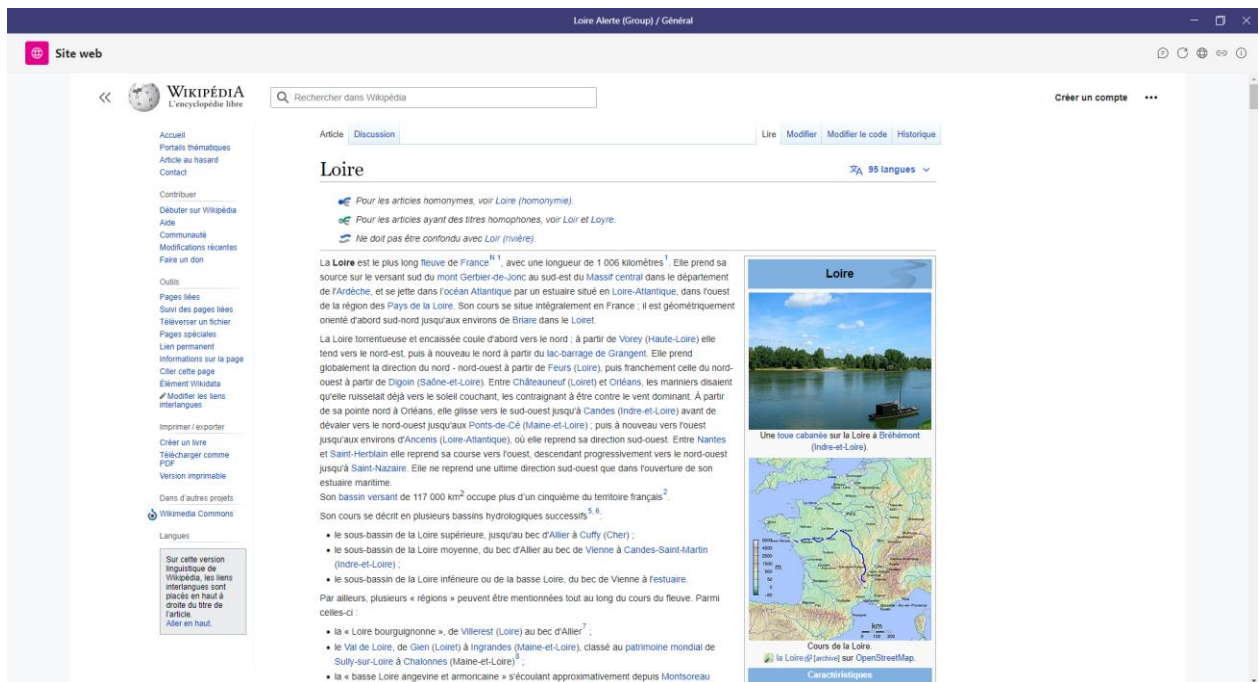
Commune ANGERS

Téléphone 1 06 62 10 10 38

x -0.53285

y 47.49056

47.47116, -0.55182



Des difficultés d'accès sont cependant rencontrées de la part des membres du COTECH pour des raisons de sécurité d'accès malgré les droits octroyés par SUEZ.

2.4. Actions de communication

- Rédaction de flashs infos et mise à disposition des coupures de presse sur le sharepoint (*Annexes 2 : Flash info et coupures de presse*)
- Proposition du « plan de communication » pour l'exercice 2022
- Création du site Internet (Finalisation Avril 2022)
- Création du film de présentation du réseau Loire Alerte via l'exercice 2021 de Montsoreau
- Création d'une cartographie de présentation de l'implantation des maîtres d'ouvrage producteurs d'eau potable du Réseau Loire Alerte (*Annexe 3 : cartographie*)

2.5. Présentation de la synthèse des données de la qualité des eaux de Loire

Le 14 Septembre 2021, SUEZ a présenté devant les membres du COTECH, dans les locaux de Mauges Communauté, une synthèse des données analytiques de la qualité de l'eau de Loire, prélevée par les producteurs d'eau potable. Cette compilation été réalisée à partir des données issues du contrôle sanitaire des eaux brutes de 2019 à 2021.

Il en ressort :

- La température de la Loire est homogène le long de son cours.
- La variabilité de la conductivité est plus importante et est plus élevée lorsque l'on se rapproche de l'embouchure.
- A partir de Mauves il apparait des pics de chlorures de temps en temps (Effet marée) et c'est ce qui fait augmenter la moyenne. A noter que l'on se rapproche de la norme par moment.
- Le COT de la fosse de Sorges est plus élevé du fait du développement algal. Il y a une légère augmentation du COT au fil de la Loire.
- Il semble y avoir une dégradation / dilution / évaporation du tritium au fil de l'eau,
- Il semble y avoir une augmentation des nitrates au fil de l'eau. La fosse de Sorges est un cas particulier.
- Il y a une forte augmentation des pesticides entre Angers et Ancenis. Très vraisemblablement due à l'arrivée des eaux de la Sarthe, du Loir et du layon.
- La présence de metolachlore ESA est directement liée au COT et inversement lié à la température.
- Le Metolachlore ESA est le principal pesticide retrouvé dans l'eau.

Suite à cette première synthèse, il est nécessaire de continuer l'archivage de données afin d'affiner l'analyse et ainsi mieux conclure sur l'évolution de la qualité des Eaux prélevées en Loire.

Pour plus d'explication, se référer à l'annexe 4 – « présentation analyses » du présent rapport

2.6. Exercice d'alerte le 3 Juin 2021 à Montsoreau

Le premier exercice d'alerte du réseau s'est déroulé le 3 Juin 2021 sur la commune de Montsoreau sur le territoire de SAUMUR VAL DE LOIRE.

Pour plus d'explication, se référer à l'annexe 5 – « EX 3-6-21 - Exercice Montsoreau - Fiche info pollution Réseau Loire Alerte » du présent rapport.

2.7. Organisation d'un second exercice d'alerte

- Définitions des objectifs de l'exercice
 - o Faire connaître le Réseau Loire Alerte
 - o Tester les canaux d'information de la détection de la pollution à la prise en compte par le Réseau Loire Alerte
 - o Tester les canaux d'information au sein du Réseau Loire alerte de la détection de l'incident jusqu'à sa finalisation. (Astreinte SUEZ, diffusion de l'information aux producteurs, ...)
 - o Caler le modèle Hydraulique si possible et si intérêt au regard des contraintes techniques et financières.
- Définition de la date de l'exercice sous réserve des conditions de restriction liées à la crise sanitaire : Mardi 29 Mars 2022
- Lieu : Ancenis – Halte Nautique



Coordonnées GPS

47°21'54.1"N

1°10'29.5"W

- Mise à disposition d'une embarcation pour l'exercice (transport de personnes et prise d'échantillons)
- Etude de la possibilité d'assurer des prélèvements par Drones fluviaux et mise en place d'une balise de suivi.
- Présentation des objectifs de l'exercice et prise de contact avec :
 - o SDIS 44
 - o Préfecture 44
 - o ARS 44

2.8. Evènements 2021 – 2022 :

- Evènement du 9/02/21

Lieu : Denée - lieu-dit Port Thibault- Beau Soleil

Cause : Suite inondation sur terrain vague (propriété privée), remontée nappe d'hydrocarbures. Présence sur le terrain vague de vieux matériels et véhicules.

Conséquences :

Pollution localisée aux hydrocarbures hors du lit de la Loire.



Moyens mis en œuvre :

Elus commune de Denée
Astreinte SUEZ (télécontrôle)
Technicien SUEZ pour constatation

Commentaires :

Crue de la Loire et du Louet entraînant l'inondation de parcelles privées et faisant ainsi remonter des pollutions diffuses qui sont la conséquence de l'entretien et l'utilisation des terrains du domaine privé

Synthèse de la modélisation

Simulation réalisée à J+2 avec peu d'intérêt car pollution non directement dans le lit de la Loire et du Louet. Stagnation sur les parcelles sans réelle diffusion dans le lit de rivière.

Pour plus d'explication, se référer à l'annexe 6 – « EV 9-2-21 - Hydrocarbures Denée - Fiche info pollution Réseau Loire Alerte » du présent rapport.

- Evènement du 23/08/21

Lieu : Ancenis – Port

Cause : Barque à moteur submergée laissant s'échapper des hydrocarbures

Conséquences :

Présence tâches hydrocarbures



Moyens mis en œuvre :

Télécontrôle SUEZ (Astreinte)
Constatation sur place par technicien SUEZ

Commentaires :

Aucun impact

Synthèse de la modélisation

Aucune nécessité de lancer la simulation au regard de la faible quantité stagnante et localisée d'hydrocarbures

- **Evènement du 23/02/22**

Lieu : Nantes – Bras Nord de la Loire au niveau du Pont Eric TABARLY

Cause : inconnue – Présence de nappes d'hydrocarbures

Conséquences :

Pollution localisée aux hydrocarbures stagnante pour cause marée





Moyens mis en œuvre :

SDIS 44 pour constatation

Astreinte SUEZ (télécontrôle)

Service Nantes METROPOLE – Constations par technicien

Commentaires :

Crue de la Loire et du Louet entrainant l'inondation de parcelles privées et faisant ainsi remonter des pollutions diffuses qui sont la conséquence de l'entretien et l'utilisation des terrains du domaine privé. Détection par cycliste.

Alerte lancée auprès de :

- NANTES METROPOLE
- GIP
- SAUR Basse Goulaine
- VEOLIA Ancenis
- Atlantic'eau
- SDIS 44, ils ont observé la pollution, pas d'alerte de leur côté
- ARS contactée par Nantes METROPOLE

Synthèse de la modélisation

Aucune modélisation lancée car pollution détectée en aval de la dernière prise d'eau du réseau

3. Perspectives 2022

3.1. Réalisation des exercices de gestion de crise

- Mise en œuvre du second exercice le 29 Mars 2022 à Ancenis

3.2. Site internet

- Finaliser le site internet du Réseau Loire Alerte Station d'alerte et Vigie

4. Compte rendu financier

Recettes des titulaires		Qté	Montant Ht
SUEZ			38 601,97 €
DHI			15 008,70 €
Total recettes			53 610,67 €

Charges des titulaires		Qté	Montant Ht
SUEZ	Main d'œuvre <i>Chargé de contrat</i>	450,00 heures	25 200,00
	Main d'œuvre <i>Expert Eau potable</i>	35,00 heures	2 380,00
	Main d'œuvre <i>Chargé de communication</i>	70,00 heures	5 950,00
	Informatique <i>création TEAMS</i>		500,00
	Achats <i>Préparation Exercice 2021 (Fluo, divers matériels, ...)</i>		647,00
	Frais généraux		3 403,00
DHI	Informatique <i>maintenance du modèle</i>		15 008,70 €
Total Charges			53 088,70 €

Marge avant impôts			521,97 €
---------------------------	--	--	-----------------

Annexes

- 1- Présentation DHI
- 2- Flash info et coupures de presse
- 3- Cartographie Réseau Loire Alerte
- 4- Présentation bilan analyses eaux de Loire
- 5- Compte rendu Exercice du 3 Juin 2021 à Montsoreau
- 6- Compte rendu évènement Denée du 9 Février 2021